

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

ROUS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

La Réaction et l'Armée

S'il est une chose qui varie peu, ce sont les procédés de la réaction. Une fois de plus il est facile de le constater.

Ce n'est pas d'hier ni même d'avant-hier que date l'accusation si souvent ressassée contre la démocratie républicaine, d'être l'ennemie de l'armée.

Au temps de l'Assemblée de Versailles, après le Vingt-Quatre Mai, après le Seize Mai, il en était déjà ainsi.

Que l'on se souvienne des fervents et ardents appels adressés au général X... par St Genest et les autres.

« Les populations, disait Gambetta, à cette époque, dans son mémorable discours de Lille, ne se laisseront pas éloigner de la large voie de la protestation et de la résistance légales pour se jeter, à côté, dans des émotions que plusieurs peut-être avaient souhaitées; elles ne donneront pas aux écrivains, aux bandits de plume, qui espèrent des coups d'Etat, aucune occasion de jouer avec la force et de sauver la Société derrière les baïonnettes... »

Et un peu plus loin Gambetta ajoutait : « Messieurs, je veux le dire à la honte de ceux qui sont réduits à ces expédients et qui ont assez peu de respect d'eux-mêmes et de respect de la patrie pour faire à l'armée cette injure qu'elle pourrait se mettre au service de l'illégalité contre le droit ».

Depuis cette époque, les « bandits de plume » dont parlait Gambetta ont peu changé. Ils ont aggravé leurs procédés, voilà tout.

Quant à l'armée prise dans son ensemble, nous avons la conviction profonde qu'aujourd'hui comme au temps de Gambetta, « s'il y a en France une collection, un groupe d'hommes où le sentiment, où le besoin de l'honneur, où le respect de la loi soient les plus nécessaires et où on les retrouve au plus haut degré et où l'on sente avec le plus d'énergie qu'il n'y aurait plus de France si une tentative pouvait encore se produire, cette fraction, cette image du pays, c'est l'armée ».

Il ne faut pas juger des sentiments de l'armée par les appels factieux et criminels qui ne cessent de lui être adressés en ce moment, non plus que par les élucubrations de quelques personnalités qui semblent avoir un peu trop oublié la lettre aussi bien que l'esprit des règlements très sages et très prévoyants qui interdisent ce genre d'exercices épistolaires ou oratoires aux soldats, aux officiers, aux généraux en activité de service. A quelques reprises, le ministre de la guerre a déjà sévi, non sans une certaine indulgence, d'ailleurs. Puisqu'il n'a pas été suffisamment compris, il fera bien d'aviser.

Autrefois on appelait l'armée « la grande muette », et ce n'était pas là une raillerie, mais un éloge qu'elle avait eu à cœur de mériter, à quelques rares exceptions près, sous tous les régimes qui se sont succédés en France.

A deux ou trois époques troublées, seulement, on chercha à faire sortir l'armée de son silence, mais jamais cette tentative ne

rencontra l'approbation de ceux qui ont le souci de l'avenir de notre pays.

A nos portes mêmes, n'avons-nous pas le terrible exemple de ce que les *pronunciamientos* peuvent faire d'une grande et noble nation ?

L'armée et ses chefs ne se laisseront pas entraîner sur cette pente dangereuse. L'armée, encore une fois, qu'est ce autre chose, que la nation elle-même, puisque tour à tour tous les citoyens passent dans ses rangs ?

Quant à ses chefs, peuvent-ils oublier tout ce que le gouvernement républicain a fait pour eux, pour leur considération, pour leurs retraites, pour leur bien-être ?

Depuis vingt-huit ans on n'a cessé en France, dans le Parlement comme dans le pays, de travailler au relèvement de nos institutions militaires.

L'armée continuera donc à faire son devoir demain comme hier.

Elle n'aura que dédain ou mépris pour ceux qui voudraient faire d'elle la chose de quelques privilégiés qui la conduiraient bien vite à quelque nouveau Sedan et qui, vraiment, ne rehausseraient guère son prestige s'ils arrivaient, comme ils n'ont pas honte de le tenter, à solidariser son honneur avec celui des Henry et des Esterhazy.

L'immense majorité de la France comprend heureusement de tout autre façon le respect de l'armée, de même que l'armée a de tout autres notions de sa dignité et de son devoir.

Les vrais ennemis de l'armée, ce sont les ennemis de la loi, et pour tout dire les ennemis de la République et de la France

C. R.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Nous écrivions jeudi dernier :

La crise ministérielle paraît devoir être de plus longue durée qu'on ne le supposait tout d'abord.

La combinaison Poincaré n'est plus aujourd'hui très certaine.

Nous ne nous trompons pas ; M. Poincaré s'est rendu hier soir à l'Élysée pour annoncer au Président de la République que le refus de concours des radicaux lui rendait impossible l'accomplissement du mandat qu'il avait accepté.

Ce refus des républicains avancés n'a rien de surprenant. M. Poincaré voulait absolument faire entrer dans la combinaison M. Barthou. Or, on connaît l'indigne attitude du ministre de l'intérieur du cabinet Méline, à l'égard des républicains lors des élections dernières. Le veto des radicaux est donc absolument légitime.

Nous n'ignorons pas que M. Barthou, comprenant que M. Méline est fini, s'est séparé de ce dernier et a fait des avances aux radicaux. Ce n'est pas une raison pour qu'on lui donne dans le prochain ministère une place que sa conduite passée ne saurait justifier. Plus tard, peut-être ; immédiatement ce serait un défi au parti républicain.

On ne connaît pas encore quel est l'homme politique qui sera chargé par M. Loubet de la constitution du ministère.

Un grand nom n'est pas nécessaire ; nous nous passerons fort bien de grands noms, pourvu que nous ayons des hommes de bonne volonté, animés d'un véritable esprit républicain, capables d'énergie et de décision.

Sénat

Séance du 15 juin 1899

Les sénateurs sont très peu nombreux.

M. Cabart-Danneville dépose une proposition de loi tendant à modifier l'échelle des grades des différents corps de la marine.

M. Théodore Girard dépose son rapport sur le projet ayant pour objet de résilier les contrats d'assurances contre les accidents du travail antérieurs à la récente loi sur les accidents.

M. Joseph Fabre dépose un rapport concluant à la prise en considération de sa proposition de loi contre la presse.

En raison de la crise ministérielle, le Sénat lève sa séance en s'ajournant à lundi.

LES ŒILLETS BLANCS

Le règlement de comptes des incidents d'Auteuil commencé par le procès du baron de Christiani, s'est continué jeudi devant la dixième chambre correctionnelle où comparaissaient huit gentlemen inculpés d'outrages et de voies de fait envers les agents.

Sur ces huit prévenus, deux seulement, MM. Félix et Louis Barrio sont d'extraction roturière ; les six autres affichent sur le Gotha des patronymiques copieux. Ces distingués « cannes du monde » s'appellent : M. de Dion, M. de Churst de Fromessent, M. de Morel d'Aubigny, M. de Baulny, M. de Langlois de Neuville, et enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, M. de Boyer de Fonscolombe de Meyronet de Saint-Marc.

Ces divers prévenus sont accusés d'avoir, le 4 juin, à Auteuil, plus ou moins conspué M. Loubet, boxé les agents, rossé les officiers de paix et bâtonné ces marouffes de gardes municipaux. Tous d'ailleurs, s'en défendent véhémentement. Ils ont simplement crié : Vive l'armée ! et se sont, avec docilité, laissés arrêter par le guet.

Malheureusement pour eux, les dépositions des agents, sauf pour un ou deux d'entre eux, sont formelles et laissent peu de doute sur la réalité des faits.

L'audience de jeudi a été consacrée à l'interrogatoire et à l'audition des témoins.

Hier, réquisitoire et plaidoirie.

Après quoi le tribunal se retire pour délibérer.

Voici son jugement :

Il écarte l'article 211, visé par le parquet : attendu qu'il n'y a pas eu rébellion en réunion, que la plupart des inculpés ne se connaissent pas, qu'ils ne faisaient pas partie des mêmes Cercles ; mais leur faisant application de l'article 212, § 2, il condamne :

M. de Dion à quinze jours de prison et 100 francs d'amende.

M. Louis Barrio, à deux mois de prison.

M. Félix Barrio, à un mois de prison.

M. de Fromessent, à 200 fr. d'amende.

M. de Baulny, à trois mois de prison et 200 francs d'amende.

M. de Meyronnet de Saint-Marc, à trois mois de prison et 200 fr. d'amende.

M. Morel d'Aubigny, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

M. Langlois de Neuville est acquitté.

Aucune manifestation ne s'est produite.

Les condamnations

M. de Christiani, après une piteuse défense, basée sur une « perte de sang-froid et une excitation anormale », a été condamné, comme nos lecteurs le savent, à quatre ans de prison.

Les feuilles césariennes escomptent déjà la clémence présidentielle et l'amnistie du

14 juillet. Sans vouloir restreindre en rien le droit de grâce de M. Loubet, les républicains verraient avec regret un pardon *si rapide*, en faveur d'un délinquant « de la haute », quand tant de pauvres diables, qui n'avaient pas l'excuse d'avoir bu trop de champagne, mais bien celle de n'avoir pas assez mangé, peuplent les prisons pour des délits moins graves.

On a déjà remarqué que les brailleurs de Longchamps, gens de rien, avaient passé en correctionnelle le lendemain de leur arrestation, tandis que les brailleurs d'Auteuil n'ont été appelés à répondre de leur agression, que onze jours après. Ces égards ne sont point démocratiques et cadrent mal avec le respect de l'égalité devant la loi.

INFORMATIONS

M. Bourgeois

On mande de la Haye :

Dès que la crise ministérielle française a été connue à la Haye, les principaux délégués à la conférence ont insisté auprès de M. Bourgeois pour qu'il n'abandonne pas les travaux de la conférence si on lui offrait un portefeuille à Paris.

M. Bourgeois préside en effet, avec une grande autorité les travaux de la troisième commission, laquelle est la plus importante, et il prend une part très active aux travaux de la deuxième commission.

La loi sur la presse

L'Union républicaine, sous la présidence de M. Guyot (Rhône), a déclaré se rallier : 1^o à la proposition Fabre ; 2^o à une deuxième proposition de loi assimilant le Président de la République aux souverains étrangers en ce qui concerne les injures et outrages qui pourraient lui être adressés.

Le colonel de Saxcé

L'Aurore intente au colonel de Saxcé, du 10^e d'artillerie, un procès en diffamation pour l'ordre du jour qu'il a fait porter à la connaissance de son régiment.

D'autre part, on communique la note suivante :

Le ministre de la guerre n'étant chargé, par suite de la crise ministérielle, que de l'expédition des affaires courantes, n'a pu s'occuper de l'ordre du jour communiqué par le colonel de Saxcé aux soldats du 10^e d'artillerie. M. Krantz s'est seulement documenté sur cette affaire et si une décision doit intervenir, elle ne sera prise qu'après la formation définitive du nouveau ministère.

Le cas de M. Grosjean

L'Echo de Paris dit que c'est lundi prochain que M. Grosjean, juge au tribunal de Versailles, comparaitra devant le conseil supérieur de la magistrature. On se souvient que M. Grosjean a communiqué au *Petit Journal* la correspondance échangée entre MM. Delcassé et de Freycinet à propos de la dépêche Panizzardi.

Affaire d'Espionnage

A la Chambre italienne

On mande de Rome :

M. Visconti-Venosta répondant à une question de M. Fabri, confirme l'arrestation du général Giletta de Saint-Joseph, sur le territoire français, sous l'accusation d'avoir fait des relevés ayant un caractère militaire.

M. Visconti-Venosta dit qu'il ne peut se prononcer sur le fait, tout en déclarant que le gouvernement italien y est complètement étranger.

Le ministre assure que les deux gouverne-

ments, français et italien, considèrent l'incident dans des dispositions amicales.

Mort du cardinal Sourrieu

Le Cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen, est mort cette nuit.

M. Sourrieu était né à Aspect (Haute-Garonne), le 27 février 1825. Il était donc âgé de soixante-quatorze ans. Elevé au grand séminaire de Toulouse, il entra dans la Congrégation des prêtres du Sacré-Cœur et se fit remarquer comme prédicateur.

En 1874, il fit partie des chapelains de Notre-Dame de Rocamadour, diocèse de Cahors, et en fut nommé supérieur, charge qu'il refusa. Il devint ensuite supérieur de plusieurs maisons de missionnaires, et fut nommé à l'évêché de Châlons en 1882.

Il a succédé le 15 mai 1894, à Rouen, à M. Thomas, ancien évêque de La Rochelle, et il fut créé cardinal le 19 avril 1897.

M. Sourrieu était un esprit modéré et libéral.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

Le numéro 422,089 est remboursé par 150,000 francs.

Le numéro 452,271, par 50,000 fr.
Les quatre suivants, par 10,000 fr. : 573,817 454,266 329,244 257,865.

Les cinq suivants, par 5,000 fr. : 553,347 475,072 138,614 347,954 120,962

Les dix suivants, par 2,000 fr. : 99,327 150,747 432,024 227,225 44,507 576,570 182,806 242,904 388,186 443,788

En outre 1,994 numéros sont remboursés au pair.

Obligations de Suez 5 0/0

Le numéro 141,010 est remboursé par 150,000 francs.

Les deux suivants sont remboursés par 25,000 fr. : 134,816 107,314.

Les suivants par 5,000 fr. : 142,918 242,498.

Les vingt suivants, par 2,000 fr. chacun : 194,868 225,984 216,792 178,941 264 154 332,544 152,256 281,933 306,708 177,542 231,413 155 445 161,850 300,607 194,917 207,238 148,641 19,415 166,371 302,740

En outre, 1,713 numéros sont remboursés au pair.

Obligations et Bons à lots de Panama

Le numéro 169,805 gagne 250,000 fr.

Le numéro 1,146,792 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 230,033 1,236,942.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 731,584 1,158,986.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 fr. : 431,834 651,831 883,583 1,364,929 1,855,146

50 numéros gagnent chacun 1,000 fr. :

Bons de la presse

Le numéro 328,920 gagne 10,000 fr.

Le numéro 273,256 gagne 1,000 fr.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 500 fr. : 14,955 33,390 198,929 232,528 314,228 320,971 355,279 362,231

30 numéros gagnent 200 fr. chacun :

CHRONIQUE LOCALE

Chemins vicinaux

Le 6 juillet, à 3 du soir, auront lieu, à la Préfecture du Lot, les adjudications suivantes :

1° Chemin de grande communication n° 24, de Marcihac à Puy-Largarde par Limogne. — Projet de construction de la partie comprise entre le lac de Carbonnié et le village de Nougayrac, sur une longueur de 1,810 mètres (communes de Sauliac et de Saint-Martin-Labouval).

Montant des travaux..... 6,206 05

Somme à valoir :

1° Frais de cylindrage... 1,180 f.)

2° Surveillance..... 200 » 1,793 95

3° Dépenses imprévues... 413 95)

Total général..... 8,000 00

Cautionnement..... 250 00

2° Chemin de grande communication n° 32, de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat. — Construction de la partie comprise entre le Pigeonnier de Lagnille et le fond de la côte de Rocamadour, sur une longueur de 786 mètres (commune de Rocamadour).

Montant des travaux..... 27,881 00

Somme à valoir pour :

Frais de surveillance... 600 f.)

Travaux en régie :

Cylindrage de la chaussée 400 » 2,519 »

Épaulements, etc..... 300 »)

Dépenses imprévues... 1,219 »)

Total général..... 30,400 00

Cautionnement..... 1,000 00

3° Chemin de grande communication n° 40b de Bretenoux à Sousceyrac.

1er lot Construction de la partie comprise entre la route Nationale n° 20 et le chemin de grande communication n° 34a, sur une longueur de 2,436 mètres (communes de Bretenoux et de Cornac).

Montant des travaux..... 18,975 88

Somme à valoir :

1° Dépenses prévues :

Surveillance des travaux, épaulements et cylindrage de la chaussée... 2,500 f.) 3,524 12

2° Dépenses imprévues... 1,024 12)

Total général..... 22,500 00

2e lot. Construction d'un pont métallique biais de 5 mètres 50 d'ouverture sur le ruisseau de Mamoul, au lieu dit Pontouillac (tablier seul) commune de Cornac.

Montant des travaux..... 2,723 29

Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 276 61

Total général..... 3,000 00

Cautionnement..... 100 00

Nomination de facteurs

Par arrêté de M. le préfet, en date du 14 juin courant, sont nommés :

M. Barriétis facteur de ville, n° 6, à Cahors.

M. Mourgues, facteur rural, n° 4, à Cahors.

M. Dunes, facteur local, n° 2, à Luzèch.

CAHORS

Régates

Demain dimanche 18 juin à 3 heures, la société l'Aviron cadurcien, sous la présidence des autorités, offre des régates à ses membres patrons et honoraires, ainsi qu'à la population cadurcienne.

Nous pouvons d'ores et déjà prélever le plus grand succès aux courses de demain qui, favorisées par le temps, ne laisseront rien à envier à celles de 1894.

Les nombreuses sociétés qui nous envoient les meilleures de leurs équipes feront l'admiration du public par leur valeur et leur belle tenue.

L'organisation intérieure et la disposition des tribunes ne laisseront rien à désirer, car on ne peut rêver d'emplacement plus favorable pour suivre les courses. Enfin, la musique militaire qui prête son concours ne sera pas un des moindres attraits de cette fête, qui doit être tout à l'honneur de notre vaillante société et de ses membres organisateurs.

Aussi, à en juger par l'empressement du public à se procurer des cartes, une foule nombreuse et choisie se pressera demain sur cette rive magnifique du Lot, et nos pauvres peuvent être assurés qu'ils ne seront pas oubliés.

— La circulation sur le Lot sera interdite 1,800 mètres en amont du Pont-Neuf. Un espace de 25 mètres de large sera laissé du côté de l'île de Cabessut pour les bateaux de plaisance.

— Prix des places : Tribune 1 fr. ; premières assises 0,50 ; secondes 0,25.

Trouvailles

Un porte monnaie renfermant une petite somme a été trouvé par le jeune Mercier, fils d'un cantinier du 7e de ligne.

Mlle Trémolières Marguerite, du hameau du Payrat, a trouvé à Cahors un porte-monnaie renfermant une certaine somme.

Ces porte-monnaie sont déposés au bureau de police où ils sont tenus à la disposition des personnes qui les ont perdus.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre trois bouchers, pour n'avoir pas affiché la taxe de la viande à leur étal.

Tribunal correctionnel

Contributions indirectes. — Cette administration, habituelle pourvoyeuse des audiences hebdomadaires de la correctionnelle, triomphe aujourd'hui encore avec le concours de la gendarmerie de Sabadel, en faisant condamner des pauvres diables à 300 fr. et 16 fr. d'amende, coupables d'avoir offert et vendu des allumettes qui, si elles ne sont pas estampillées par le fisc, ont du moins le mérite de flamber quand on les frotte.

Vol de bijoux. — Paul-Clément Salomon, âgé de 22 ans, né à Brives, détenu à la maison d'arrêt d'Albi, condamné tout récemment par le tribunal de cette ville à quatre mois de prison pour vol de bijoux au préjudice de M. Pastrel, bijoutier à Albi, est un professionnel du vol. Il est inculpé d'avoir volé, le 26 avril dernier, trois bagues à M. Verdier, bijoutier à Cahors.

Malgré ses dénégations et une excellente plaidoirie de son défenseur, le tribunal le condamne à cinq mois de prison et prononce,

en outre, la confusion de cette peine avec celle du tribunal d'Albi.

Délit de chasse — Deux chasseurs en temps prohibé sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun.

Incendie par imprudence — Jean Riques, scieur de long à Castelnaud, âgé de 34 ans, qui a mis le feu par imprudence à une propriété immobilière du sieur Pierre Riques, est condamné à 5 fr. d'amende.

Violation de sépulture. — Lucie Lacroix, épouse Soullignac, âgée de 26 ans, ménagère à Albas, inculpée d'avoir fait ouvrir un caveau de famille sans autorisation, est condamnée à 16 fr. d'amende.

Ouverture illicite d'un débit de boissons. — Henri Castagné, âgé de 38 ans, barbier et conseiller municipal de la section de Cénac, commune d'Albas, est inculpé d'avoir ouvert un débit clandestin de boissons.

M. Castagné est le chef du parti républicain à Cénac, il habite à deux kilomètres du bourg, mais il a loué une chambre où chaque dimanche il exerce sa profession de perurquier. Tout le monde est unanime, même le curé de Cénac, pour reconnaître que jamais Castagné n'a débité une boisson quelconque. Mais on lui reproche deux faits : le premier d'avoir servi à M. Mourgues, adjoint au maire d'Albas, et à quelques conseillers municipaux un verre de chartreuse lors des obsèques de M. Soullignac, leur collègue ; et d'avoir reçu une pièce de 1 fr pour cette liqueur. A cela, M. Castagné répond, que la chartreuse ne lui appartenant pas il a pris cet argent destiné au propriétaire. On lui reproche en second lieu, d'avoir offert le jour d'une conférence, qui a eu lieu à Cénac, de la bière à ses invités et aux auditeurs. M. Castagné répond, qu'en sa qualité de chef du parti républicain, il avait invité ses amis, qu'il leur a offert des rafraichissements, mais sans recevoir aucune rétribution.

Après l'audition des témoins, et la plaidoirie de M. H. de Valon, le tribunal met l'affaire en délibéré et renvoie à huitaine le prononcé de son jugement.

Outrages à un adjoint — La dernière affaire concerne le sieur Adrien David, âgé de 37 ans, conseiller municipal à Castelnaud et ancien adjoint au maire, prévenu d'outrages envers M. Mourgues, adjoint au maire d'Albas.

Le 29 janvier dernier, M. Pagès, conseiller d'arrondissement du canton de Luzèch, faisait une conférence agricole à Cénac. M. Pagès avait eu le soin d'avertir M. le préfet du sujet de sa conférence et avait obtenu de M. l'inspecteur d'académie de se servir de la salle d'école de Cénac. Les conférences agricoles ou pédagogiques n'ont pas besoin de déclaration à la mairie, M. Mourgues fit semblant de l'ignorer quoi qu'il eût été averti par dépêche de M. le maire d'Albas qu'une conférence agricole devait avoir lieu à Cénac. Escorté de deux gardes champêtres, ceint de son écharpe, — portant ses bottes à l'écu-yère, dit un témoin — M. Mourgues entre dans la salle d'école, interrompt le conférencier et dresse procès verbal contre M. Castagné, contre le conférencier veut en dresser un contre l'institutrice qui lui présente l'autorisation de M. l'inspecteur d'académie et menace tous les auditeurs de ses foudres s'ils n'évacuent pas immédiatement la salle. Sur les conseils de M. Pagès, la conférence prit fin et les auditeurs se retirèrent en bon ordre. Des cris « Enlevez-le ! » furent proférés, s'adressant soit à M. Mourgues, soit au conférencier. M. David, qui se trouvait à côté de M. Pagès, répondit à ces cris d'un air de défi : « Et enlevez-le ! »

A l'audience, M. Mourgues et le garde Girard essayent d'insinuer que ces paroles visaient l'adjoint au maire. Leur déposition est combattue par M. Pagès et par plusieurs autres témoins.

Après une très habile plaidoirie de M. H. de Valon, le tribunal prononce l'acquiescement de M. David et le renvoi de la plainte sans dépens.

Bien servi par le hasard. — Fignéville (Vosges), le 27 avril 1898. — Il y a environ 20 ans, mon père fut atteint d'une maladie nerveuse qui, à la suite, occasionna une déviation de la colonne vertébrale. Il éprouvait des douleurs si violentes dans le dos et les reins, qu'il dut s'alliter et rester immobile. Dix années de ces souffrances le mirent dans l'impossibilité de travailler, rien ne put améliorer son état. Le hasard avait fait tomber entre ses mains le récit des guérisons opérées par les Pilules Suisses ; il entrevit une planche de salut. Dès l'usage des premières boîtes, il obtint un soulagement notable, et il en continua l'emploi jusqu'à sa guérison. Aujourd'hui il jouit d'une santé parfaite.

PARISOT Joseph (Sig. lég.).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 JUIN 1899

Le Grondeur, allegro. Gurtner
Le Voyage en Chine, ouverture. Bazin
Thérèse, valse. Gungl
Samson et Dalila, fantaisie. St Saëns
Marche Hongroise de la Damnation de Faust, Berlioz
De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 17 juin 1899

Décès

Chanot Omer, soldat, au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, à l'hospice.
Sauzet Silvestre, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, 89 ans, rue du Portail-Alban, 23.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Certificat d'études primaires* — Hier ont eu lieu les examens du certificat d'études pour le canton de Puy-l'Évêque. 33 garçons inscrits ; 31 admissibles aux épreuves orales ; 31 définitivement reçus.

Ce sont, par ordre d'inscription :

MM. Gardes Ernest, Filhol Aubin, Tanig Adrien, de l'école de Mauroux, Cuberton Pierre, Marty Pierre, de l'école de Lacapelle-Cabanac, Audhuy Emile, Balagayrie Camille, Delbreil Ludovic, Jouffreau Emile, Theil Ferdinand et Tissandier Georges, de l'école de Puy-l'Évêque, Couhot Paul, de l'école d'Anglars-Juillac, Duron Ernest et Maratuech Elie, de l'école de Vire, Broussy Emile, Delmon Jean, Figuié Michel, Maradènes Ludovic, Sayssat Marc, de l'école de Duravel, Blanchès Jean, Caillon André, Cassot Jean, Delpouget Charles, Dubruel Lucien, Grataud Marc, Lasmarie Numa, Neumille Ollivier, Pagès Marc, Quarante Eugène, Salive Jean, Salvan Jean et Ségol Ernest, de l'école de Prayssac.

Filles. — Insrites, 26 ; Présentes, 25 ; Admissibles aux épreuves orales, 20 ; Définitivement reçus : 14.

Ce sont, par ordre d'inscription :

MM^{ll}. Serres Marie et Costes Marie, de l'école de Duravel. Lacroix Louise de l'école publique de Touzac — Ségol Marie, de l'école de Montcabrier. — Caumont Alida, de l'école de Grézels. — Gary Marie et Lavergne Marie, de l'école de St-Pasteur (Lot-et-Garonne). — Lafon Marie, de l'école de Pescadoires. — Bons Marie, de l'école privée de Soturac — Cannézi Louise Lacombe Française, Lafargue Barthe, Lafargue Marie et Villefaunés Marie, de l'école de Prayssac.

St-DENIS. — Dans la soirée du 11 juin, un incendie s'est déclaré dans un hangar sis au hameau d'Escourtill, commune de St-Denis, et a complètement détruit cet immeuble et ce qu'il renfermait appartenant au nommé Cellié, cultivateur.

Les pertes, évaluées à 400 fr. ne sont couvertes par aucune assurance.

CRAYSSAC. — *Accident.* — Avant-hier, M. B..., essayait de désarmer un fusil de chasse. Au même moment, sa femme passa devant l'arme à une distance de 1 mètre.

Elle reçut la charge complète dans le bras. La plaie, très grande, a provoqué une hémorragie sérieuse. Le docteur Valat, immédiatement appelé, a fait un premier pansement et a exprimé la crainte que cet accident ne nécessitât l'amputation du membre blessé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Probité.* — M. Franconal, propriétaire à Fons, a trouvé dans l'auberge Destip, faubourg d'Anjou, une somme importante. Il s'est empressé de la remettre

entre les mains de M. le commissaire de police, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Suicide. — Le jeune Bergon, âgé de 15 ans, du village du Fraysse, s'est tiré dernièrement un coup de pistolet.

Ce malheureux, profitant de l'absence de ses parents, s'est emparé d'un revolver appartenant à son père, gendarme en retraite, et s'en est tiré un coup dans la région du cœur. Il n'est pas mort, mais est gravement atteint.

Son état ne s'améliore pas. Les médecins ont cru ne pas devoir procéder à l'extraction de la balle tant ils ont jugé cette opération dangereuse. Avant sa funeste résolution, ce jeune homme avait écrit une lettre à M. le procureur de la République pour l'informer qu'il s'était donné volontairement la mort. Cette lettre a été remise à ce magistrat par M. Brugel, médecin assermenté. La famille Bergon est dans la désolation.

Foire. — Notre foire du 15 juin n'a pas eu une grande importance. Sur tous les marchés, les transactions étaient peu actives.

Au foirail. — Le champ de foire était bien garni, mais les ventes ont été peu nombreuses excepté sur les attelages de 400 à 600 fr. Les bœufs gras ont été payés de 28 à 35 fr. les 100 kilos, selon qualité. La gare de notre ville n'en a expédié à l'extérieur que 15 wagons. Baisse sur les veaux qui ont valu de 65 à 75 c. le kilo; moutons gras, de 70 à 80 c. Les bêtes à laine étaient peu recherchées.

A la halle. — Marché peu animé à la halle aux grains. La perspective d'une bonne récolte a fait baisser les cours des blés qui ont été vendus de 14 à 15 fr., selon qualité; avoine, de 7 à 7.50; haricots, de 25 à 25.50.

Place de la volaille. — Marché un peu plus animé, surtout à cause des fruits de la saison. Volailles grasses, 70 et 75 c. le demi-kilo; œufs, 65 c. la douzaine.

Pas d'accidents ou de vols à signaler. Il est vrai que M. le commissaire de police avait pris des mesures très sérieuses qui rendent très difficile la profession de pickpocket.

CAJARC. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Cajarc est convoqué pour demain dimanche, à 3 heures du soir, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai.

GRÈZES. — M. Caussanel Armand a été proclamé, dimanche dernier, maire de la commune de Grèzes, en remplacement de M. Despeyroux, démissionnaire.

QUISSAC. — Les électeurs étaient convoqués dimanche dernier pour l'élection de deux conseillers municipaux, en remplacement de MM. Gardon et Muret décédés.

Le dévouement du scrutin a donné les résultats suivants.

MM. Holié Jean	58 suffrages.
Murat Victor	40
Despeyroux Ant ^{me}	39
Rosignol Joseph	30
Cancé Jean	24

M. Holié ayant seul obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu. Le second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Dans la plupart des chefs-lieux de canton du département les Maires ont pris des arrêtés pour la taxe du pain. M. le Maire de Lacapelle ne pense-t-il pas que les intérêts de la population doivent passer avant ceux de quelques particuliers? Il est vraiment exorbitant que le pain de ménage soit plus cher ici que le pain de luxe dans d'autres villes du département.

St-CERÉ. — Accident. — Lundi dernier, M. Ayguespares, propriétaire de l'hôtel de Paris, était allé avec son cheval attelé à la charrette, prendre du vin chez M. Lacassagne, à Saint-Médard-de-Presque.

Le cheval, voulant chasser les mouches qui le gênaient, s'embarassa la tête sous un brancard; en essayant de se dégager, le cheval accomplit un mouvement de recul et se précipita dans le ravin d'une profondeur de douze mètres. M. Ayguespares, qui eut le temps de sauter sur la route, en sera quitte pour quelques contusions sans gravité; quant au cheval, il a été tué sur le coup.

Trouville. — La femme du sieur Pierre Cancé et le nommé Vernière, domiciliés au faubourg, ont déclaré avoir trouvé près de leur maison la somme de 340 fr. en pièces d'or. Cette somme était mêlée à des débris provenant de réparations faites à une vieille maison appartenant à M. Doucet.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Double arrestation. — Ces jours-ci, la gendarmerie de Frayssinet a arrêté les nommés Charles-Félix-Marie, Prieuré, âgé de 35 ans, né à Auxerre (Yonne), et Annet Picq, âgé de 18 ans, boulangier, originaire de Thiers (Puy-de-Dôme), sans domicile fixe, pris en flagrant délit de vagabondage.

SOUCIRAC. — A la suite de la dissolution du conseil municipal, de nouvelles élections ont eu lieu dimanche dernier pour le renouvellement de l'assemblée municipale.

Ont obtenu :

MM. de Fontenilles Jean	68 voix élu
Bel Antoine	61 id.
Despeyroux Firmin	57 id.
Roque Firmin	56 id.
Constant Louis	56 id.
Penchenat Louis	54 id.
Borne Jean	53 id.

Ballottage pour 3 conseillers le 18 juin.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se modifient pas, elles sont toujours indécises, la liquidation s'est cependant effectuée très facilement.

Nos rentes sont délaissées, le 3 0/0 sur lequel on a détaché en entrant en Bourse un coupon trimestriel de 75 cent. reste à 101,37 au lieu de 102,22 précédente clôture; le 3 1/2 0/0 cote 102,80 dernier cours.

La Banque de France est à 4030. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 615, le Crédit Foncier à 735, le Crédit Lyonnais passe de 966 à 974; la Société Générale vaut 603. La Banque spéciale des valeurs Industrielles s'avance à 225,75 et 226. Le Suez clôture à 3620.

Parmi nos chemins, le Lyon à 1902 et le Midi à 1380 ont seuls été cotés à terme.

L'extérieure très fermée est à 66,60; l'italien cote 96,30, le Portugais 27 le Russe 3 0/0 1891 92,10; le Turc D 23,15 la Banque Ottomane 580.

Les actions de la Société L'Optique se traitent à 150 et 155. L'Optique doit employer des procédés d'agrandissement tout nouveaux pour les photographies des Corps Célestes.

Etude de M^e BONNEVAL, licencié en droit, notaire à BEAULIEU (Corrèze.)

A VENDRE aux enchères publiques, le mercredi cinq juillet, 2 h. soir en l'étude : L'USINE ELECTRIQUE servant à l'éclairage de la ville de Beaulieu (Corrèze), comprenant, en sus du bâtiment une turbine hercule de 46 chevaux vapeur actionnée par la rivière la Dordogne, une dynamo et transmission mécanique, des machines électriques fournies par la Maison Patin etc... Cette usine dépendait de la Société Gauthier-Rongier et la vente en a été ordonnée par jugement du tribunal de Mauriac, jugeant consulairement le 26 mai 1899.

Rapport brut actuel pouvant être facilement augmenté : **2.500 fr.**

Mise à prix : **10.000 fr.**

S'adresser pour les renseignements et pour visiter : 1° à M^e Bonneval dépositaire du cahier des charges; 2° à M^e Lemoine, avoué à Mauriac (Cantal); 3° à M. Gauthier, ingénieur civil à Mauriac; 4° et à MM. Lescure, notaire et Poudroux, commis-greffier à Mauriac.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Dernière heure

NOS DÉPÊCHES

Paris, 17 juin, matin.

M. Casimir-Périer

Nous devons noter, quoique à aucun moment nous ne lui ayons accordé aucune créance, un bruit qui a couru toute la soirée et que certains journalistes se sont empressés de recueillir et de propager.

M. Poincaré aurait, d'après ce racontar, offert à M. Casimir-Périer au courant de la visite qu'il lui a faite, l'occasion de rentrer dans l'arène politique en prenant le portefeuille de la guerre!

L'Éclair se déclare autorisé à démentir toutes les nouvelles mises en circulation à ce propos.

La visite de M. Poincaré à l'ancien président de la République a été de pure courtoisie, et il se défend d'avoir jamais eu la singulière idée, que certains lui ont prêtée, de demander à M. Casimir-Périer de devenir à un titre quelconque son collaborateur.

Cette formelle dénégation n'empêchera sans doute pas quelques-uns de nos confrères de dire aujourd'hui et peut-être encore demain que le futur ministre de la guerre est d'ores et déjà choisi, et que c'est M. Casimir-Périer! C'est pourquoi nous avons cru utile de rapporter ce bruit.

Les journaux de demain

L'Éclair. — De M. Alphonse Humbert : « La raison qu'on ne dit pas, mais qui se sait tout de même, c'est que M. Poincaré, encore qu'engagé très à fond dans la campagne menée par les amis de Dreyfus, était suspect de ne point incliner à la politique de représailles réclamée par les pourvoyeurs de Hautes Cours qui prétendent sauver la République en décimant son armée. »

L'Aurore. — De M. Clémenceau : « Pour rendre justice à M. Poincaré, je dois dire que tout le monde proclame que ce n'est pas sa faute s'il n'a pas réussi. Il a fait de son mieux. Barthou avec Ribot c'était son maximum. Il est tout étonné de voir les meilleurs républicains de la Chambre refuser leur confiance à deux hommes qui représentent si bien sa politique. Il y avait là un malentendu qui aurait été bientôt dissipé. Mieux vaut aujourd'hui que demain la parole est à M. Loubet. Il faut à la République des hommes d'action. L'appel du président sera entendu s'il donne le mot d'ordre : agir! »

Le Radical. — De M. Sigismond Lacroix : « Au bout de quatre jours, il n'y a rien de fait. La situation se retrouve telle qu'elle était au moment de la chute du ministère Dupuy. Une fois de plus la place est nette. C'est donc à M. Loubet qu'il appartient de mettre fin à une crise déjà trop longue. Qu'il rassemble autour de lui des républicains résolus, des hommes d'action et de dévouement. L'occasion lui est offerte de rendre à la République un signalé service. Qu'il se recueille et qu'il agisse en pleine liberté, mais aussi avec le sentiment de sa haute responsabilité. »

Le Gaulois. — De M. Desmoulins : « M. Poincaré a résigné le mandat que lui avait confié M. Loubet. Dès la première heure M. Clémenceau avait déclaré qu'il ne voulait pas de M. Poincaré et que M. Poincaré ne formerait pas le ministère. M. Poincaré a résisté pendant trois jours, mais a dû s'incliner devant le grand faiseur de ministères. »

La Crise ministérielle

Paris, 17 juin, 4 h. 40 soir.

M. Loubet a reçu dans la matinée MM. Fallières et Deschanel, avec lesquels il s'est entretenu de la situation.

Cette après-midi, le Président de la République a fait appeler les anciens présidents du Conseil présents à Paris : MM. Brisson, Méline, Ribot et Rouvier.

Aucun personnage politique n'a encore été chargé par M. Loubet, de la constitution du nouveau Ministère.

HAVAS.

COMMUNICATION

Il y a onze ans que, sur l'initiative d'un modeste, mais grand savant, fut fondé à Paris un Etablissement Médical de 1^{er} ordre qui, apportant à la Thérapeutique le secours d'une médication toute nouvelle a, depuis cette époque, rendu la santé à un nombre incalculable de personnes atteintes de Surdité, ou souffrant de maladies de la Gorge, du Larynx ou du Nez.

Nous avons nommé l'Institut Drouet, connu maintenant dans le monde entier.

Les disciples et continuateurs du D^r Drouet, soucieux de conserver la bonne renommée acquise par leur œuvre, croient devoir rappeler à l'immense public qui les a encouragés et soutenus avec une si touchante sollicitude, que la méthode de leur Maître, le D^r Drouet répudie absolument toute opération chirurgicale, ainsi que l'emploi d'un appareil quelconque.

Le traitement de ce célèbre Etablissement médical est, d'ailleurs, clairement expliqué dans le Journal de la Surdité des maladies de la gorge et du Nez, dont l'envoi est absolument gratuit. Est également transmis, à titre gracieux, le Questionnaire Pathologique, admirable de précision et que les malades n'ont qu'à remplir pour obtenir, des praticiens de l'Institut Drouet, une consultation gratuite par correspondance sur l'affection dont ils sont atteints.

Il suffit pour cela d'écrire au Directeur, 112, boulevard Rochechouart, Paris,

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1999	1799	0 55 à 0 96
Vaches.	511	421	0 54 à 0 95
Taureaux.	253	243	0 42 à 0 71
Veaux.	1963	1563	0 80 à 1 26
Moutons.	17727	15227	0 65 à 1 20
Porcs.	4563	4563	0 83 à 1 12

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	171	137	60 à 75
Vaches.	20	12	50 à 63
Moutons.	874	387	75 à 88
Porcs.	778	678	54 à 58

LIEBIG	Véritable
	Extrait
	de Viande
	LIEBIG
INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.	

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

X

L'ABBÉ BROSSARD ET LE CITOYEN DE BERNÉCOURT

Un huissier annonça :
— Le docteur Drappier.

Ce dernier était le premier praticien de la ville. Comme il habitait à deux pas, — sur la place de l'Atre, — il n'avait pas été longtemps à accourir. M. de Bernécourt le mit brièvement au fait de ce dont il s'agissait.

Le médecin s'approcha du malade. Il considéra avec attention ce visage altéré par la fièvre, ces grands yeux maintenant clos, mais dont on devinait l'éclat sinistre sous les paupières abaissées, ces lèvres frémissantes, ces membres raidis ; puis, d'un air soucieux :

— Le sujet, déclara-t-il, me paraît doué d'un système nerveux excessif, dont l'irritabilité a reçu un choc formidable. Il y a eu chez lui un ébranlement cérébral complet.

La méningite est imminente. Seulement, peut-être est-il encore possible de la conjurer par une médication énergique.

— Docteur, fit péremptoirement l'officier, tirez le de là sans barguigner, — et si les trois quarts de ma solde...

— J'y tâcherai, Monsieur ; mais il serait urgent de le transporter sur-le-champ à l'hospice des orphelins...

— J'aurais vivement désiré, reprit M. de Bernécourt, que ce transport s'effectuât sans que personne s'en aperçût dans la ville...

— Pourquoi, demanda l'ecclésiastique, ne pas employer le moyen dont j'ai usé pour amener l'intéressante créature ? Mon cabriolet est à la porte, et l'on m'a vu assez souvent visiter ou conduire à l'hospice St-Maurice quelque orphelin de ma paroisse, pour que je puisse y déposer notre malade sans éveiller l'attention.

La proposition fut adoptée avec empressement et mise immédiatement à exécution.

Moins d'un quart d'heure plus tard, le garçonnet était installé dans une chambre particulière de l'établissement de charité que nous venons de désigner, et, après avoir remis aux religieuses chargées de l'assister les instructions spéciales de M. de Bernécourt, le médecin, sans perdre une minute, prescrivait, appliquait les remèdes qui devaient combattre le mal.

De son côté, avant de regagner sa cure, où une plus longue absence aurait été remarquée, le desservant de Vittel prenait congé du directeur du jury d'accusation, qui le félicitait énergiquement du précieux concours apporté à la justice par son idée, par sa démarche.

Il lui recommandait, en même temps, de

continuer à garder le silence le plus absolu au sujet de cette démarche et de l'aventure nocturne qui l'avait motivée.

En effet, le magistrat avait tenu conseil avec le lieutenant Hattier, et, de leurs réflexions, de leurs combinaisons, de leurs calculs était née la résolution de ne rien porter à la connaissance du public du fait révélé par le digne abbé Brossard.

Les deux huissiers, le docteur et les bonnes sœurs de l'hôpital avaient été stylés en conséquence. L'enfant inconnu serait soigné en secret. Si le ciel lui accordait la grâce de se rétablir, si la science lui rendait l'exercice de ses facultés, alors il parlerait sans doute...

Au besoin, on le transférerait à Vittel... Il faudrait bien qu'il retrouvât le théâtre du drame dans lequel il avait joué un rôle. Philippe l'accompagnerait.

A peine débarqué dans les Vosges, l'infatigable soldat brûlait de marcher à l'ennemi, à la bataille, aux brigands qu'il avait mission de poursuivre.

Pour atteindre ceux-ci, il comptait sur le pauvre, qui, en cet instant, se débattait contre l'affreuse maladie.

La méningite s'était déclarée, — et le lieutenant ne pouvait se résoudre à quitter Epinal avant de savoir quel en serait le dénouement.

Il semblait avoir oublié que quelques lieues à peine le séparaient de sa Denise, — de sa Denise qu'il n'avait pas embrassée depuis tant d'années !... Il semblait avoir oublié que le marquis Gaston lui avait donné rendez-vous aux Armoises !...

Prétextant que le malade était le fils d'un de ses anciens compagnons d'armes, il s'était introduit à l'hospice, — avec l'assentiment de M. de Bernécourt, — s'était fait dresser un lit de sangle près de la couchette du garçonnet, — et c'était une chose touchante que de le voir aider les religieuses dans les soins qu'elles prodiguaient à ce dernier et veiller à son chevet, sans repos ni trêve, la tête baissée, le regard fixe, une larme tombant parfois de son œil ému par tant de souffrances, roulant le long de sa joue hâlée et se perdant dans son épaisse moustache.

C'était en écoutant les monogues sans suite, interrompus par les exclamations, par les sanglots, par les syncopes, auxquels le petit malade se livrait dans ses insomnies et ses crises, que le lieutenant était parvenu à reconstituer, pour ainsi dire, presque entièrement, la scène qui avait influé avec des conséquences si déplorables sur le système nerveux et cérébral du malheureux.

Cet enfant était arrivé, la nuit, dans un bourg dont il ne se rappelait plus le nom.

Le nom de l'homme qui le conduisait, il ne se le rappelait pas davantage.

Le tonnerre, les éclairs, un violent orage, s'entre-choquant dans les ténèbres, avaient commencé par lui faire peur. La pluie qui tombait à torrents, l'avait transi dans les bras de son conducteur.

On avait heurté à une porte, cette porte s'était ouverte...

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 2203 du 17 juin 1899.

GRAVURES. — Paris : Les Fêtes de Paris : Les automobiles fleuries, aux Tuileries.

Le grand prix : Le campement. — Tente du Parquet. — Les « paniers à salade ». — Les voitures d'ambulance. Statue du baron Larrey. Exposition de 1900 : Inauguration des chantiers de l'Exposition sibérienne, du Trocadéro. — Bénédiction de la Croix. — Echafaudages dans la cour du Petit-Palais.

Marine : Toulon : Lancement du croiseur « Jeanne d'Arc ».

Madagascar : La route de Tamatave à Tananarive : Un officier en tournée. — Ancienne case du Génie, à Beforona. — Ouvriers montant des briques. — Sentier muletier de la Grande Forêt. — Vue prise d'Angavo. — Cascade de la Mandakaka. — Construction d'un pont. — Tailleurs de pierres. — Bureaux et logements, au camp de la Machavala. — Paye des prestataires. — Cuisson du riz. — Chantier de la section de l'Emyrne.

Vers l'Extrême-Orient : Pagode de Nim-Binh. — Entrée de la citadelle. — Caserne gendarmérie, à Hanoi. — Examen des lettrés, à Nam-Dinh. — Petit lac de Hanoi. — Grand lac. — Rue du Sucre. — Rue Francis-Garnier.

Les procès : L'Affaire Christiani (croquis d'audience) : MM. le baron Christiani, Crozier, Mollard.

Beaux-Arts : Un nid d'oiseaux, tableau de M. César-Pattien.

Portraits : Mme Mathilde Srao. — Le capitaine Coffinière de Nordec. — Le poète breton Bortel.

Caricatures : Les accidents du travail, par Malaforest.

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Textes par H. Lemaire. — Variété : Le départ de Zoya par Léon Claretie. — Vers l'Extrême Orient, par Henry Turot. — Madagascar : L'œuvre du général Gallieni ; Voies anciennes et nouvelles, entre Tamatave et Tananarive, par X. — Salons de 1899, par O. Merson. — Vélocipédie, par A. Wimille. — Les courses par Archiduc. — Le procès Christiani, par L. de Montarlot.

Explication des gravures, Revue comique, Echos, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : L'Adoptée, nouvelle par G. de Lys, illustrations de L. Couturier.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 29. — 15 juin 1899.

La Troupe de Don Galaor (E. Dupuis). — Lili la Charmeuse (H. Bezançon). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). Les coups de tête d'Yvonne (F. Deschamps). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par A. Birch, A. Leroux, Paul de Sément, L. Saint, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le Musée des Familles (36^e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 juin 1899 :

Causerie, par E. Muller. — Marie-Anne, par Drut-Fontès. — En Corée, par Cl. Vautier. — La soirée Pioche, par Guydo. — Les Salons de 1899, par G. Migeon. — L'idée de Ghislaine, par B. Neuilles. — Le mouvement scientifique, par G. Brunel. — La caricature et les caricatu-

ristes, par Bayard. — Notes de musique, par Frank Archet. — Mosaïque Eug. Muller.

Illustrations par Jouenne, Guydo, Descamps, E. l'Arard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos de meilleurs facteurs. — Lutherie — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART JULES VALDIGUÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions Internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde * (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains *, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer *, Arles-sur-Tech *, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains *, Banyuls-sur-Mer *, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le) *, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure *, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains *, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate *, (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la) *, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Canterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradire), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Viètranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Port-Vendres *, Prades * (Molig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour * (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Viètranche-de-Conflent * (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv.

* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Excursions aux stations thermales et Balnéaires

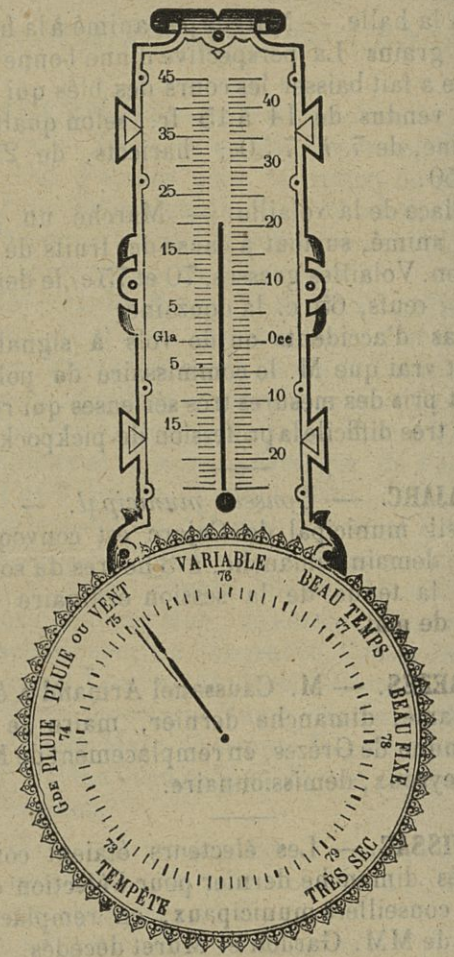
Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi, et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains) ; Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Canterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradire), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Viètranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12,6

Id. maxima de la veille : 26.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

CABINET DENTAIRE

OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or 125 fr.